

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 21 décembre 2016 à 18 heures 30 -
Sausheim (siège)**

Sur convocation du 15 décembre 2016 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 21 décembre 2016 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre **BARI** à Monsieur Guy **OMEYER**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (journal L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 novembre 2016
2. Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – avenant de transfert d'un marché de travaux – autorisation de signer
3. Dietwiller – rénovation thermique de l'école élémentaire – avenant à un marché de travaux - autorisation de signer
4. Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – résultats de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
5. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises suite à liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 17 peinture intérieure
6. Sausheim – désamiantage et rénovation des façades de la tribune du stade de football – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Baldersheim – réaménagement de la rue de Normandie – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises
8. Baldersheim – réaménagement de la rue Principale (RD 422, secteur situé entre le Quatelbach et la rue des Tisserands) – validation de l'APD – lancement de la consultation – autorisation de solliciter les subventions et de signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le département
9. Association La Passerelle – mise en place d'une convention d'objectifs et de financement associant la ville de Rixheim et la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin – autorisation de signer
10. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président présente, au nom du comité syndical, ses sincères condoléances à M. Philippe GRUN, qui a récemment perdu sa maman. Il passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 novembre 2016

Le procès-verbal du comité syndical du 23 novembre 2016 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 23 novembre 2016.

Point n° 2 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – avenant de transfert d'un marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 21 mai 2014 le comité syndical attribuait à la SAS Schwob Bâtiment de Traubach-le-Bas le lot 2 – gros-œuvre, de l'opération de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Le 24 novembre 2014, la SAS Schwob Bâtiment a cédé une de ses branches d'activités, dont le marché en question, au profit de la société Conseil Montage Vente Service – CMVS, devenue la SAS SGO Bâtiment au 1^{er} janvier 2015.

Il convient en conséquence de formaliser, par voie d'avenant, le transfert du marché précité, étant précisé que les clauses générales de ce contrat restent inchangées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

- oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte des changements de titulaires intervenus dans le marché initialement passé avec la SAS Schwob Bâtiment ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant de transfert, ainsi que tous documents y afférents.**

Point n° 3 : Dietwiller – rénovation thermique de l'école élémentaire – avenant à un marché de travaux - autorisation de signer

En séance des 17 juin et 16 septembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école élémentaire à Dietwiller.

Par délibérations des 16 septembre 2015, 27 avril et 26 octobre 2016, le comité syndical approuvait, pour un montant de 33 298,73 € HT, un certain nombre d'avenants et autorisait M. le président à signer les documents nécessaires avec les entreprises concernées.

Certaines adaptations d'ordre technique ont encore été apportées au projet en phase réalisation.

Elles concernent le non remplacement de certains éléments de zinguerie en bon état, travaux dévolus à l'entreprise Dattler de Feldbach, attributaire du lot 2 « charpente – couverture – zinguerie ».

L'avenant en diminution s'élève à **4 201,17 € HT**. Il correspond à une réduction de la masse des travaux de 4,71 % et fixe le nouveau montant du marché à 84 988,41 € HT.

Si l'on tient compte des avenants approuvés antérieurement, l'augmentation totale de la masse des travaux s'ajuste à 4,92 % du montant des marchés attribués et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 620 736,61 € HT.

L'avenant ad hoc a été présenté le 14 décembre 2016 en commission MAPA ; cette dernière a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant en diminution susmentionné, d'un montant total de 4 201,17 € HT correspondant à une réduction des travaux du lot 2 de 4,71 % et fixant le nouveau montant des marchés à 620 736,61 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 4 : Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – résultats de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 20 juillet 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 13 octobre 2016, fixant la date limite de remise des offres au 14 novembre 2016 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 17 novembre, 14 et 21 décembre 2016, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	VRD/Aménagement cour	Giamberini & Guy à Turckheim	95 794,12 €
		Option 1 moins-value pour suppression d'enrobés dans la cour de récréation	- 2 479,50 €
		Option 2 moins-value pour suppression de clôture en panneaux rigides et plinthes béton dans la cour	- 8 329,40 €
2	Terrassement/gros-œuvre	Mader à Guebwiller	470 834,13 €
		Option 1 plus-value pour réalisation d'un dallage béton taloché fin dans la cour de récréation	10 094,50 €
		Option 2 plus-value pour mur bahut béton crépi suivant prescription ABF	20 726,90 €
3	Charpente bois	Gross à Mulhouse	148 367,06 €
4	Charpente métallique	Ferronnerie d'Art Mary à Waldighoffen	34 863,00 €
5	Couverture et bardage zinc/étanchéité/zinguerie	Schoenenberger à Colmar	242 641,84 €

6	Menuiseries extérieures bois- alu/occultations	Billand à Bouxwiller	207 837,43 €
7	Cloisons - faux-plafonds	Somegyps à Héricourt (70)	112 770,94 €
8	Revêtements de sols souples	Alsasol à Bollwiller	44 562,56 €
9	Carrelage - faïence	Multisols à Colmar	24 053,25 €
10	Peinture – isolation thermique extérieure	Peinturest Ehret à Brunstatt	52 363,53 €
11	Menuiseries intérieures/agencement/signalé tique	Lang et Fils à Habsheim	97 806,10 €
12	Serrurerie - clôtures et portails	Roman à Blotzheim	50 118,00 €
		Option 1 réalisation d'une clôture en serrurerie sur mur bahut (cour de récréation)	13 320,00 €
		Option 2 réalisation d'un banc circulaire en pourtour du grand Chêne	5 300,00 €
13	Ascenseur PMR	Thyssenkrupp à Hoenheim (67)	20 800,00 €
14	Echafaudage	Kapp Echafaudages à Strasbourg	12 470,12 €
15	Chauffage/ventilation	Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine	174 232,99 €
16	Plomberie/sanitaire/extincteurs	Labeaune à Sundhoffen	50 637,55 €
17	Electricité/SSI	CET à Burnhaupt-le-Haut	113 651,70 €
		Option 1 plus-value pour éclairage de type LED	6 840,00 €
Montant total des marchés attribués (avec options)			1 999 276,82 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 5 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises suite à liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 17 peinture intérieure

Par délibération du 20 juillet 2016, le comité syndical attribuait à la SàRL Onimus de Kingersheim le lot 17 – peinture intérieure, de l'opération de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim.

Par jugement du 31 août 2016, le tribunal de grande instance de Mulhouse a prononcé la liquidation judiciaire de la société en question et a ordonné la cessation immédiate de son activité.

Il y a donc lieu d'annuler les termes de la délibération du 20 juillet susvisée, en ce qu'elle attribue le lot 17 à la SàRL Onimus, et de relancer une consultation, selon la procédure adaptée, pour pallier rapidement cette défection.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'annuler l'attribution du lot 17 – peinture intérieure à la SàRL Onimus de Kingersheim pour un montant de 9 530,56 € HT ;**
- **Décide de résilier le marché y afférent ;**
- **Autorise M. le président à relancer une consultation pour le lot précité, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 6 : Sausheim – désamiantage et rénovation des façades de la tribune du stade de football – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 7 septembre 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réfection des façades de la tribune du stade de football à Sausheim.

Au cours des travaux, des modifications d'ordre technique ont dû être apportées au projet, à savoir :

- L'état dégradé du support après le décapage de l'ensemble des façades a mis en évidence la nécessité d'appliquer une toile de verre marouflée entre 2 couches d'enduit fibré, travaux dévolus à l'entreprise Peinturest Ehret de Brunstatt, attributaire du lot 2 « peinture ».

L'avenant s'élève à **+3 600,00 € HT**. Il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 13,41 % et fixe le nouveau montant du marché à 30 437,50 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;

- La mise en place de couvertines en aluminium au droit des murs rideaux des 2 côtés de la tribune s'est avérée nécessaire pour se prémunir des salissures sur les pignons, travaux dévolus à l'entreprise Rauschmaier de Colmar, attributaire du lot 3 « bardage ».

L'avenant s'élève à **+585,65 € HT**. Il correspond à une augmentation de la masse des travaux de 5,30 % et fixe le nouveau montant du marché à 11 635,65 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines.

Ces avenants, d'un montant total de +4 185,65 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 9,54 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 48 063,15 € HT.

Dans sa séance du 14 décembre 2016, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +4 185,65 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 9,54 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 48 063,15 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 7 : Baldersheim – réaménagement de la rue de Normandie – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises

La commune de Baldersheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2017, procéder au réaménagement de la rue de Normandie sur une longueur d'environ 200 mètres.

Le projet porte sur un réaménagement complet de la voirie et comprend essentiellement :

- Le décroustage des enrobés chaussées et trottoirs ;
- Les terrassements généraux des structures de chaussée ;
- La fourniture et pose de bordures granit pour délimitation de la chaussée ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- Les traitements de surface ;
- La réfection de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 200 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 200 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue de Normandie à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 8 : Baldersheim – réaménagement de la rue Principale (RD 422, secteur situé entre le Quatelbach et la rue des Tisserands) – validation de l'APD – lancement de la consultation – autorisation de solliciter les subventions et de signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le département

La commune de Baldersheim souhaite, dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, procéder au réaménagement de la rue Principale (RD 422) sur le secteur situé entre le pont du Quatelbach et la rue des Tisserands, soit une longueur d'environ 200 mètres.

Ces travaux font notamment suite à l'enfouissement de réseaux secs et le renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable sur ce même secteur. Ils comprennent :

- Le rabotage des enrobés chaussée ;
- La mise en accessibilité des arrêts de bus ;
- La fourniture et pose de bordures et pavés formant fil d'eau ;
- La modification des places de stationnement ;
- La création d'espaces verts ;
- Les traitements de surface ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 200 000,00 € HT, hors frais annexes.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD 422 se fera sous maîtrise d'ouvrage du département du Haut-Rhin, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le réaménagement de la rue Principale (RD 422) à Baldersheim, sur le secteur situé entre le pont du Quatelbach et la rue des Tisserands, pour un montant de 200 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Autorise M. le président à solliciter les subventions auprès du département du Haut-Rhin et de m2A ;**
- **Autorise M. le président à signer avec le département du Haut-Rhin la convention de mandat permettant d'intervenir sur l'emprise de la RD 422.**

Point n° 9 : Association La Passerelle – mise en place d’une convention d’objectifs et de financement associant la ville de Rixheim et la caisse d’allocations familiales du Haut-Rhin – autorisation de signer

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales portées par des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale).

Elle permet ainsi aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques d'un territoire délimité.

Les évolutions sociales observées ces dernières années sur les territoires, relatives à la famille, à la place des jeunes, au vieillissement de la population, à l'emploi, à la précarité, etc. interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité, confirmant ainsi le besoin d'interventions d'animation de la vie sociale.

Les centres sociaux constituent ainsi un dispositif d'action sociale original contribuant au développement social local. Ils se trouvent à la croisée des projets des différents partenaires (CAF, collectivités locales, ...) et des préoccupations des habitants avec comme principe essentiel d'action, leur participation.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes, il apparaît important pour la caisse d'allocations familiales, la ville de Rixheim et le SCIN, d'éclairer le centre socioculturel sur les objectifs communs poursuivis et les financements subséquents.

Tel est l'objet de la convention, dont un exemplaire est annexé à la présente.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Guy OMEYER ne prend pas part au vote) :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association La Passerelle, la ville de Rixheim, la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin et le SCIN ;**
- **Autorise M. le président à signer ce document.**

Point n° 10 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **25 janvier 2017 à 18 heures 30**, à Habsheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10
Sausheim, le 21 décembre 2016